



Avoirs, en numéraire chez le notaire.

Par Mapoul

Bonjour,

Mes parents venant de décéder, je dois faire face à la succession laquelle se compose d'un bien immobilier à l'heure actuelle en vente et d'une somme en liquide qui a été transférée sur le compte du notaire... ma question porte sur cette somme, car, je compte en disposer au plus tôt, or, le notaire la conserve en prétextant qu'il s'agit d'une provision sensée couvrir d'éventuelles actes, or, il n'y a aucun acte à effectuer, s'il devait y en avoir, ce serait sur la vente du bien immobilier lesquels seraient absorbés par ladite vente.

Je voudrais donc savoir quel moyen de pression je peux mobiliser pour contraindre ce notaire à me laisser disposer de mon argent... merci d'avance pour vos réponses... cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut commencer par régler la succession.

Selon les cas vous avez ou pas des frais et taxes, y compris la publication du changement de propriétaire pour le bien immobilier.

Demandez au notaire de finaliser cette publication et il vous versera ENSUITE la somme d'argent qui vous revient.

Par Mapoul

Merci pour votre réponse...

Le bien immobilier n'est pas encore vendu, il n'est donc pas question de publier le changement de propriétaire, cela change-t-il quelque chose sur le fait de récupérer l'argent liquide?